



Association internationale
pour la participation publique

Les valeurs fondamentales de la participation publique

- 1. Le public doit pouvoir s'exprimer sur les décisions qui le concernent.**
- 2. Un processus de participation publique doit permettre à la contribution du public d'influencer la décision.**
- 3. Au cours d'un processus de participation du public, les besoins et intérêts de tous les participants doivent être communiqués et pris en compte.**
- 4. Le processus de participation du public doit solliciter et faciliter activement la participation de toutes les personnes susceptibles d'être touchées.**
- 5. Les participants doivent contribuer à définir les modalités de leur participation.**
- 6. Les participants reçoivent toute l'information nécessaire pour que leur contribution soit significative.**
- 7. Les participants doivent être informés de l'incidence qu'a eue leur contribution sur la décision.**



Association internationale
pour la participation publique